



Photo
D'identité

Dossier d'inscription BNSSA 2021/2022

NOM du stagiaire : Prénom :
Date naissance : Sexe : F H Nationalité :
Lieu de Naissance : Dépt de naiss : (.....)
Adresse postale (complète) :
.....
Code Postal : Ville :
Tél. Port. : Tél. Dom. :
Adresse mail :
Profession du Stagiaire :

Formation souhaitée : Préparation à l'examen du BNSSA

- | | |
|---|---|
| ☐ BNSSA (sans secourisme) | ☐ BNSSA+PSE1 (Formation tout comprise) |
| ☐ BNSSA+FC PSE1 ou 2 | ☐ BNSSA+PSE1+PSE2 |
| ☐ Recyclage du BNSSA (sans secourisme) | ☐ Recyclage du BNSSA+ FC PSE1 ou 2 |

Si vous possédez déjà le PSE1 et/ou 2, merci de compléter les informations ci-dessous ainsi que **joindre la photocopie du diplôme initial et du dernier recyclage** :

PSE 1 : Date d'obtention..... Date de la dernière formation continue :
PSE 2 : Date d'obtention..... Date de la dernière formation continue :
Autre : Date d'obtention..... Date de la dernière formation continue :

Documents nécessaires à votre inscription :

- Le règlement intérieur signé
- 1 photo d'identité
- Le certificat médical (**modèle type obligatoire** ci-joint en page 5, datant de moins de 3 mois)
- Le paiement de la formation (pouvant être effectué en plusieurs fois, 4 maxi), à l'ordre du « CFMNS 31 »
- Un chèque de 30€ pour l'inscription à l'examen du BNSSA), à l'ordre du « CFMNS 31 »
- Une **enveloppe A4 timbrée à 1.46€ et libellée** à votre adresse (pour envoi du diplôme ou attestation secourisme)
- Licence FFN/carte adhérent **si licencié dans un club** (tarifs spécifiques aux nageurs FFN/ adhérents TOEC)
- **Un pass sanitaire valable, un test pcr ou antigénique négatif de moins de 72h pourra vous être demandé selon la réglementation en vigueur dans les lieux de pratique. (Précisions par mail suite à votre inscription)**

Important ! Personne à contacter en cas d'**Urgence** (si besoin lors des cours pratiques & théoriques) :

Nom et prénom : Tél :

N° de Sécurité Sociale du stagiaire :

Fait à TOULOUSE, le

Signature du stagiaire

Formations secourisme

Formation PSE 1 (Formation Initiale) : comptez une journée de travail à distance avant l'entrée en formation

Sessions	Dates de formation	A cocher
Session 1	Du dimanche 24 octobre 2021 au mercredi 27 octobre 2021	
Session 2	Du dimanche 19 décembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021	
Session 3	Le 22, 23 janvier 2022 (WE) + le 29,30 janvier 2022 (WE)	
Session 4	Du dimanche 20 février 2022 au mercredi 23 février 2022	
Session 5	Du jeudi 24 février 2022 au lundi 28 février 2022 (durant stage intensif)	
Session 6	Du dimanche 24 avril 2022 au mercredi 27 avril 2022	

Formation PSE 2 (Formation Initiale) :

Sessions	Dates de formation	A cocher
Session 1	Du jeudi 28 octobre 2021 au dimanche 31 octobre 2021	
Session 2	Du jeudi 28 avril 2022 au dimanche 01 mai 2022	
Session 3	Du vendredi 27 mai 2022 au dimanche 29 mai 2022	

Formation continue PSE 1 et 2 (Formation Continue) :

Sessions	Dates FC PSE1 et 2	A cocher
Session 1	Samedi 16 octobre 2021	
Session 2	Dimanche 14 novembre 2021	
Session 3	Dimanche 05 décembre 2021	
Session 4	Samedi 15 janvier 2022	
Session 5	Dimanche 13 février 2022	
Session 6	Samedi 19 mars 2022	

Sessions	Dates FC PSE1 et 2	A cocher
Session 7	Dimanche 10 avril 2022	
Session 8	Samedi 14 mai 2022	
Session 9	Dimanche 12 juin 2022	

Nom/ Prénom (stagiaire) :

Tarifs des formations : Attention : Adhésion Annuelle à ajouter une seule fois pour toute inscription : 20 €

- ☐ BNSSA : 250€ ☐ BNSSA+PSE1 : 475€ ☐ PROMO BNSSA+PSE1 : 440€ (avant le 22 novembre 2021)
☐ BNSSA+PSE1+PSE2 : 720€ ☐ Réinscription BNSSA 2^{ème} année : 175€
☐ BNSSA+FC PSE1 ou 2 : 275€ ☐ Recyclage du BNSSA+ FC PSE1 ou 2 : 180€
☐ Recyclage du BNSSA : 160€ ☐ Stage intensif BNSSA+PSE1 : 340€ (vacances février)

Tarifs réduits licenciés FFN/adhérents TOEC :

- ☐ Pack BNSSA+PSE1 : 430€ ☐ BNSSA : 210€

LA COTISATION EST ANNUELLE ET NON REMBOURSABLE.

	<u>Chèque 1</u>	<u>Chèque 2</u>	<u>Chèque 3</u>	<u>Chèque 4</u>	<u>Nom du porteur du chéquier</u>
Montant :					
Banque :					
Numéro :					
Mois (15 ou 30) :					

Montant à régler à l'ordre du « CFMNS 31 »

Fait à TOULOUSE, le

Signature



Règlement intérieur 2021/2022

1 CHAMPS D'APPLICATION/ FONCTIONNEMENT

Article 1 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, quel que soit leur statut, inscrits à une session de formation secourisme dispensée par le CFMNS 31, et ce pour toute la durée de la formation.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le CFMNS 31.

Article 2 : Fonctionnement

Le Stagiaire ne peut se présenter à la formation que s'il est inscrit et à jour de son dossier d'inscription. La cotisation relative à l'adhésion est annuelle et non remboursable, peu importe les motifs évoqués.

Article 3 : Frais pédagogiques

Le stagiaire s'engage à payer le montant de sa formation avant la fin de celle-ci. En cas de difficultés temporaires, le stagiaire devra prendre contact avec le secrétariat dès que possible. En cas d'absence sans avoir prévenu le CFMNS 31 la veille de la formation. Le montant de la formation ne sera pas remboursé et 50% du montant sera facturé pour une réinscription sur une autre date.

2 HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : COVID-19

Les stagiaires devront respecter les mesures de distanciations sociales et les règles d'hygiène et de sécurité imposées. Masque obligatoire sur l'intégralité de la formation. Pass sanitaire ou test pcr peuvent vous être demandé sur les lieux de formations (piscine/creps).

Article 5 : Assurance

Le stagiaire est assuré par le CFMNS 31 en responsabilité civile en cas de dommage causé à un tiers néanmoins il est fortement conseillé au stagiaire de posséder une assurance en responsabilité civile complémentaire le couvrant pour les accidents sans tiers responsable.

Article 6 : Utilisation des lieux de formation

Le stagiaire devra s'attacher à laisser ces locaux dans un état de propreté correct correspondant à leur utilisation normale.

Le stagiaire devra respecter le règlement intérieur des établissements dans lesquels il aura entraînement ou cours. Dans le cas contraire, le formateur est en droit de refuser le stagiaire pour la séance.

Le Centre de formation ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement, du changement de lieux de formation ainsi que de l'annulation de la formation dû à la fermeture des locaux (dans la mesure du possible, nous en informerons tous les stagiaires).

Article 7 : Matériels

Le stagiaire doit respecter le matériel mis à disposition pendant la formation (aquatique ou secourisme) et veillera à ne pas le détériorer.

Il pourra être amené à aider le formateur au rangement et au nettoyage de celui-ci.

Article 8 : Accident, détérioration, sinistre

Toute détérioration, tout accident ou sinistre, durant une formation, devra être immédiatement signalé au formateur ou au Président du CFMNS 31.

Article 9 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

3 DISCIPLINE

Article 10 : Respect des horaires

Les stagiaires se présentent aux dates et heures prévues sur leur convocation puis aux dates et heures précisées ensuite par l'encadrement du stage (pour des raisons pédagogiques, l'encadrement peut être amené à effectuer des aménagements d'horaires ponctuels).

Article 12 : Téléphones portables

Lors des formations, les téléphones portables sont systématiquement éteints. Toutefois une tolérance est admise lorsque le stagiaire par anticipation et par correction élémentaire, a informé l'intervenant en début de formation, d'un appel urgent.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Le CFMNS 31 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 14 : Alcool et stupéfiants

L'introduction, la vente et la consommation de boissons alcoolisées et de stupéfiants sont interdits sur les lieux de travail et/ou de formation.

Article 15 : Comportement respectueux

Les comportements irrespectueux ou déplacés sont interdits et peuvent conduire à l'exclusion de la formation.

Article 16 : Droit à l'image

Le stagiaire ou son représentant légal autorise le CFMNS 31, à diffuser sur tous supports (internet, presse, calendrier, ...) son image dans le cadre de son activité. Il peut, néanmoins, s'y opposer sur demande écrite.

Article 17 : Informations personnelles

Le stagiaire peut à tout moment demander à consulter ou modifier ses informations personnelles récoltées par le CFMNS 31.

Les stagiaires s'engagent à respecter toutes les règles édictées. Tout manquement peut conduire à l'exclusion de la formation en cours.

Toute dérogation fait l'objet d'une autorisation préalable exceptionnelle du responsable pédagogique ou du président du CFMNS 31.

Nom/Prénom :

Signature (stagiaire ou de son représentant légal si mineur)

Lu et approuvé, à.....

Le.....



Test BNSSA :

Chaque personne souhaitant s'inscrire ou ayant déjà transmis le dossier devra être testé par l'entraîneur le mardi ou mercredi soir lors de l'entraînement (mail de convocation envoyé par le CFMNS31).

Ce test permettra à l'entraîneur de valider l'inscription. Si celui-ci estime que le niveau est trop juste, le candidat pourra annuler sa formation et être remboursé. Si le candidat s'engage quand même dans la formation, il ne pourra être remboursé pour ce motif.

Annulation/remboursement :

Le candidat qui abandonne sa formation doit en informer par mail le CFMNS31. Un remboursement au prorata du nombre d'entraînements /formation suivis pourra être envisagé dans les cas suivants et si attestations :

- Maladie, blessure ne permettant pas de reprendre
- Déménagement
- Niveau insuffisant suite au test (mail d'annulation dans la semaine du test)

Attention, des frais de gestion administrative seront automatiquement conservés selon les raisons d'annulations et les formations*.

Je soussigné(e) avoir pris connaissance des possibilités d'annulation et de remboursement.

Date :

Signature :

*Détail des frais administratifs conservés par le CFMNS31 :

- Pack BNSSA + PSE1 / Pack BNSSA + PSE1 +PSE2 / PIC F& PAE F PSC / PAE F PS : 100€
- BNSSA / Pack BNSSA + FC PSE / Pack révision BNSSA + FC PSE / Révision BNSSA / Stage intensif BNSSA + PSE1 / Réinscription BNSSA (2^{ème} année) / PSE1 /PSE2 / Entraînement sauvetage aquatique : 50€
- PSC1 / FC PSE 1&2 : 20€

Pour le Brevet National de Sécurité et de Sauvergarde Aquatique

Certificat médical

Je,.....
Sous-signé, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :
M.,Mme(nom et prénom).....
qui ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.
Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Fait à (ville) :
le (date) :

Cachet et signature

Acuité visuelle

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuité visuelle de chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à 1/10)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuité visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à 8/10

Cas particulier :

Dans le cas d'oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Autorisation parentale pour les mineurs

M. Mme :.....
Certifie détenir l'autorité parentale à l'égard de :
(nom et prénom)
en qualité de : père – mère (entourez la mention utile)
et l'autorise à se présenter à la session d'examen du certificat de formation aux premiers secours qui se déroule le :.....

Date :..... Signature